



**COMPTE-RENDU**  
**Conseil de quartier Issambres Ouest**  
**29/09/2021**

Service : Cabinet du Maire des Issambres  
Rédacteur : Youna PEUZIAT  
Approbateur : Yoann GNERUCCI  
Objet de la réunion : Elections Conseillers Issambres Ouest  
Date : le 29/09/2021

**1) PRESENTS :**

<b>Nom – Prénom</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Présence</b>
Jean CAYRON	Monsieur le Maire	Oui
Yohan GNERUCCI	Premier Adjoint Elu référent du Conseil de quartier Issambres Ouest	Oui
Caroline DEMONEIN	Conseillère municipale Domaine Public Elue référente du Conseil de quartier Issambres Ouest	Oui
Martine BOUVARD	Conseillère Municipale à la Démocratie Participative	Oui
Ken TISSIER	Elu de l'opposition du Conseil de quartier Issambres Ouest	Oui
Anissa NAAMANE	Directrice de Cabinet	Oui
Youna PEUZIAT	Coordinatrice du Pôle des Issambres	Oui

**2) Compte Rendu Sommaire**

Monsieur le Maire remercie l'assemblée de leur présence ce soir et explique que cette réunion a pour objectif d'élire des membres représentants le Conseil de quartier des Issambres Ouest. L'intérêt de faire des élections est de permettre aux administrés de choisir leurs délégués dans une perspective de participation démocratique.

Il passe la parole à Madame BOUVARD, Conseillère municipale déléguée à la Démocratie Participative, qui présente et explique-le déroulé des élections du jour. Avant de débiter les élections, Mme Bouvard rappelle quelques précisions :

- Le conseil de quartier s'inscrit dans une démarche de démocratie participative, il peut être force de propositions mais n'a aucun pouvoir de décision.
- Le Maire ou son représentant est le Président de droit.
- Les participants sont tenus à un devoir de réserve afin de faciliter les échanges ;

- L'ordre du jour est arrêté conjointement par l'élu référent et le vice-Président délégué et envoyé au Maire au plus tard 15 jours avant la tenue du conseil de quartier. Il est rappelé que cet ordre du jour devra impérativement être respecté lors du déroulé du conseil de quartier,
- Les questions soulevées devront être d'intérêt général et non personnelles ;
- Le conseil de quartier se réunit habituellement 2 fois par an mais qu'à titre exceptionnel il peut être réuni par le Maire
- Entre les Conseils de quartier publics, les membres du Conseil de quartier pourront se réunir à l'initiative du vice-Président.

Une fois des précisions rappelées, Mme Bouvard demande aux candidats présents, de se présenter à l'assemblée.

Avant de procéder aux votes, Mme BOUVARD rappelle le déroulé de l'élection :

→ **Election du collège des habitants (8 membres + 4 suppléants) :**

- **4 membres sont élus par les habitants du quartier** : il s'agit des 4 candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix sur les bulletins dépouillés (en cas d'égalité entre 2 candidats, un 2<sup>ème</sup> tour est organisé, et si l'égalité persiste, le plus jeune est élu).
- **4 membres sont désignés par tirage au sort** (parmi les candidats qui n'ont pas été élus précédemment)
- **4 suppléants** : les candidats non élus ou tirés au sort.

→ **Collège des associations :**

Les associations ont été au préalable, désignées par le Maire. Dans les faits, les membres des associations se sont portés candidats en qualité de représentants d'associations.

### **3) Les Elections**

#### **Au suffrage :**

Sont Elus membres titulaires au titre du collège des habitants :

- Monsieur Armand CREMONT, avec 16 voix,
- Monsieur Claude PASCAULT, avec 12 voix
- Madame Claudine VERNEY-CARRON, avec 12 voix
- Monsieur Karl Patrick GORITZ, avec 11 voix.

#### **Au tirage au sort :**

Sont Elus membres titulaires au titre du collège des habitants :

- Madame Isabelle BRACCHINI,
- Monsieur Roger DUBOIS,
- Monsieur Patrick FLECHE,
- Monsieur Philippe NERON – BANCEL.

Sont Elus membres suppléants au titre du collège des habitants :

- Monsieur Jean-Michel CAZELLES,
- Monsieur Eric LEVET – LABRY

**Désignés par Monsieur le Maire :**

**Sont Elues membres au titre du collège des Associations :**

- Madame Martine LACAS, Présidente de l'ASL des Collines de la Garonnette,
- Madame Angélique LECANU, présidente de l'ASL du Masligour.

Monsieur le Maire en est Président de droit, Monsieur Yoann GNERUCCI, référent de quartier Issambres Ouest en est son suppléant.

\*

Avant de clôturer cette séance, Monsieur le Maire explique qu'un ordre du jour pour le prochain conseil de quartier a été établi pour amorcer les premiers conseils de quartier. L'ordre du jour sera le suivant :

- Val d'Esquières
- PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- OLD (Obligation Légale de Débroussaillage)
- La Garonnette
- Questions diverses (réponses orales si possible ou au prochain Conseil de quartier)

Madame Bouvard explique que l'ensemble des conseillers de quartier élus ce soir, doit se réunir rapidement avec Monsieur GNERUCCI et Madame DEMONEIN pour élire le vice-président et pour préparer le prochain conseil des Issambres Ouest prévu le 18 novembre 2021 à 18h à la salle Robert Manuel.

Monsieur le Maire invite les nouveaux élus à signer le règlement intérieur et à récupérer l'ordre du jour préétabli avant de se réunir autour d'un verre de l'amitié.

**La séance se termine à 19h20.**